

DÉVELOPPEMENTS

**Du Budget des Dépenses**

**DE LA MARINE,**

**POUR L'EXERCICE 1844.**

  


NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<b>ARTICLE PREMIER.</b>		
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>		
1	1	Traitements des employés . . . . .
		Les huissiers et autres gens de service sont rétribués par le Département des Affaires Étrangères.
<b>ARTICLE 2.</b>		
<i>Administration centrale. (Matériel.)</i>		
2	1	Fournitures de bureau, frais d'impressions, reliure et achat de livres . . . . . 3,000
	2	Ports de lettres, chauffage et éclairage. . . . . 500
		} 3,500 »
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>BÂTIMENTS DE GUERRE.</b>		
La marine militaire se compose des bâtiments suivants :		
	La goëlette <i>la Louise-Marie</i> ,	armée de . . . . . 10 pièces. Armée.
	Le brigantin <i>le Congrès</i> ,	— . . . . . 8 — Armé.
	Canonniers-goëlette n° 1	— . . . . . 7 — En disponibilité.
	— 4	— . . . . . 7 — —
	Canonniers-chaloupe n° 5	— . . . . . 5 — Armée.
	— 6	— . . . . . 5 — En disponibilité.
	— 7	— . . . . . 5 — Armée.
	— 9	— . . . . . 5 — En disponibilité.
	— 10	— . . . . . 5 — —
	— 11	— . . . . . 5 — Armée.
	— 12	— . . . . . 5 — En disponibilité.
Un brick sur chantier.		



NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
ARTICLE PREMIER.		
<i>Bâtiments de guerre. (Personnel.)</i>		
1	3 Capitaines-lieutenants de vaisseau . . . . .	7,600 » 22,800 »
2	5 Lieutenants de vaisseau . . . . .	5,040 » 25,200 »
3	12 Enseignes . . . . .	2,520 » 30,240 »
4	12 Aspirants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1,260 » 15,120 »
5	12 — 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	945 » 11,340 »
6	3 Sous-commissaires de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	2,520 » 7,560 »
7	4 Agents comptables . . . . .	1,260 » 5,040 »
8	2 Chirurgiens aides-majors . . . . .	2,520 » 5,040 »
9	3 — sous-aides-majors . . . . .	2,100 » 6,300 »
10	10 Maîtres d'équipage . . . . .	720 » 7,200 »
11	10 — de canonnage . . . . .	636 » 6,360 »
12	10 Coqs. . . . .	516 » 5,160 »
13	40 Matelots de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	516 » 20,640 »
14	90 — 2 <sup>e</sup> — . . . . .	384 » 34,560 »
15	220 — 3 <sup>e</sup> — . . . . .	336 » 73,920 »
16	80 Mousses. . . . .	156 » 12,480 »
17	Pilotes lamaneurs. . . . .	3,471 »
18	2 Sous-ingénieurs des constructions maritimes . . . . .	2,520 » 5,040 »
	518	
ARTICLE 2.		
<i>Bâtiments de guerre. (Matériel.)</i>		
1	Vivres pour 518 hommes et deux pilotes. . . . .	175,000 »
2	Chauffage et lumière à 8 centimes par jour et par tête . . . . .	15,476 »
3	Renouvellement et achat des futailles. . . . .	5,000 »
4	Instruments de chirurgie, médicaments, vivres de malades . . . . .	4,000 »
5	Mâture et coque des bâtiments de l'État. . . . .	12,000 »
6	Grément à renouveler . . . . .	10,000 »
7	Poudre pour la flottille et le service de la quarantaine . . . . .	1,000 »
8	Voiles de rechange et tentes . . . . .	10,000 »
9	Fournitures de bureau p <sup>r</sup> les officiers commandants et comptables. . . . .	1,500 »
10	Frais de route et de déplacement . . . . .	1,500 »
11	Entretien de l'artillerie, des armes blanches et buffleteries . . . . .	2,000 »
12	Achat d'huile, couleurs et menus objets . . . . .	4,000 »
13	Renouvellement des canots et entretien des embarcations . . . . .	5,000 »
14	Dépenses imprévues . . . . .	3,320 »
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
297,471	"	297,471	297,471 60	"	" 60		
249,796	"	249,796	249,796 45	"	" 45		
547,267	"	547,267	547,268 05	"	1 05		

NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																													
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.																																																																													
		Le prix des vivres est calculé d'après les contrats d'adjudication publique passés pour l'exercice 1845, et dont la section centrale a pris connaissance.																																																																												
		Voici le prix des denrées, la quantité de chaque ration et le prix de chacune d'elles :																																																																												
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;">Fr. <sup>1000</sup></th> <th style="text-align: center;">PAR SEMAINE.</th> <th style="text-align: right;">Fr. <sup>1000</sup></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pain . . . . . par kilogr.</td> <td style="text-align: right;">0,2550</td> <td>5x00 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,7050</td> </tr> <tr> <td>Biscuit . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">0,5252</td> <td>» ration de mer . . . . .</td> <td style="text-align: right;">»</td> </tr> <tr> <td>Viande fraîche . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">0,6500</td> <td>2,00 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,5000</td> </tr> <tr> <td>Viande salée . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">0,9810</td> <td>» ration de mer . . . . .</td> <td style="text-align: right;">»</td> </tr> <tr> <td>Orge . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">0,4560</td> <td>1,95 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,8502</td> </tr> <tr> <td>Lard fumé et salé . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">1,4715</td> <td>0,45 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,6622</td> </tr> <tr> <td>Pois verts . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">0,5270</td> <td>0,60 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,1962</td> </tr> <tr> <td>Pois gris . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">0,5924</td> <td>0,50 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,1962</td> </tr> <tr> <td>Pois blancs . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">0,2725</td> <td>» ration de mer . . . . .</td> <td style="text-align: right;">»</td> </tr> <tr> <td>Beurre . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">1,6550</td> <td>0,25 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,4087</td> </tr> <tr> <td>Fromage . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">1,1990</td> <td>0,50 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,5995</td> </tr> <tr> <td>Sel blanc . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">0,5379</td> <td>0,12 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,0405</td> </tr> <tr> <td>Poivre . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">1,3754</td> <td>0,06 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,0824</td> </tr> <tr> <td>Moutarde . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">0,7650</td> <td>0,06 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,0458</td> </tr> <tr> <td>Genièvre . . . . . par litre</td> <td style="text-align: right;">0,6215</td> <td>0,56 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,5479</td> </tr> <tr> <td>Vinaigre de vin . . . . . —</td> <td style="text-align: right;">0,7650</td> <td>0,28 . . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,2156</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">LÉGUMES. . . . .</td> <td style="text-align: right;">0,5600</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Prix de la ration par semaine. . . . . fr.</td> <td style="text-align: right;"><u>6,0082</u></td> </tr> </tbody> </table>		Fr. <sup>1000</sup>	PAR SEMAINE.	Fr. <sup>1000</sup>	Pain . . . . . par kilogr.	0,2550	5x00 . . . . .	0,7050	Biscuit . . . . . —	0,5252	» ration de mer . . . . .	»	Viande fraîche . . . . . —	0,6500	2,00 . . . . .	1,5000	Viande salée . . . . . —	0,9810	» ration de mer . . . . .	»	Orge . . . . . —	0,4560	1,95 . . . . .	0,8502	Lard fumé et salé . . . . . —	1,4715	0,45 . . . . .	0,6622	Pois verts . . . . . —	0,5270	0,60 . . . . .	0,1962	Pois gris . . . . . —	0,5924	0,50 . . . . .	0,1962	Pois blancs . . . . . —	0,2725	» ration de mer . . . . .	»	Beurre . . . . . —	1,6550	0,25 . . . . .	0,4087	Fromage . . . . . —	1,1990	0,50 . . . . .	0,5995	Sel blanc . . . . . —	0,5379	0,12 . . . . .	0,0405	Poivre . . . . . —	1,3754	0,06 . . . . .	0,0824	Moutarde . . . . . —	0,7650	0,06 . . . . .	0,0458	Genièvre . . . . . par litre	0,6215	0,56 . . . . .	0,5479	Vinaigre de vin . . . . . —	0,7650	0,28 . . . . .	0,2156			LÉGUMES. . . . .	0,5600			Prix de la ration par semaine. . . . . fr.	<u>6,0082</u>
	Fr. <sup>1000</sup>	PAR SEMAINE.	Fr. <sup>1000</sup>																																																																											
Pain . . . . . par kilogr.	0,2550	5x00 . . . . .	0,7050																																																																											
Biscuit . . . . . —	0,5252	» ration de mer . . . . .	»																																																																											
Viande fraîche . . . . . —	0,6500	2,00 . . . . .	1,5000																																																																											
Viande salée . . . . . —	0,9810	» ration de mer . . . . .	»																																																																											
Orge . . . . . —	0,4560	1,95 . . . . .	0,8502																																																																											
Lard fumé et salé . . . . . —	1,4715	0,45 . . . . .	0,6622																																																																											
Pois verts . . . . . —	0,5270	0,60 . . . . .	0,1962																																																																											
Pois gris . . . . . —	0,5924	0,50 . . . . .	0,1962																																																																											
Pois blancs . . . . . —	0,2725	» ration de mer . . . . .	»																																																																											
Beurre . . . . . —	1,6550	0,25 . . . . .	0,4087																																																																											
Fromage . . . . . —	1,1990	0,50 . . . . .	0,5995																																																																											
Sel blanc . . . . . —	0,5379	0,12 . . . . .	0,0405																																																																											
Poivre . . . . . —	1,3754	0,06 . . . . .	0,0824																																																																											
Moutarde . . . . . —	0,7650	0,06 . . . . .	0,0458																																																																											
Genièvre . . . . . par litre	0,6215	0,56 . . . . .	0,5479																																																																											
Vinaigre de vin . . . . . —	0,7650	0,28 . . . . .	0,2156																																																																											
		LÉGUMES. . . . .	0,5600																																																																											
		Prix de la ration par semaine. . . . . fr.	<u>6,0082</u>																																																																											
		On peut se convaincre par le tableau ci-dessus que la ration des vivres coûte, par jour, fr. 0,8585																																																																												
		Pour 518 hommes et deux pilotes (520). . . . . 162,905,54																																																																												
		Somme demandée. . . . . 173,000																																																																												
		EN PLUS. . . . . 12,094,66																																																																												
		pour subvenir aux droits d'octroi sur le pain et la viande à Anvers et à Ostende, à l'excédant de la dépense nécessaire pour les vivres de mer et à toutes les dépenses extraordinaires, telles qu'achats à l'étranger de vivres frais, d'eau douce, doubles rations et détériorations de comestibles.																																																																												
		<b>CHAPITRE III.</b>																																																																												
		ARTICLE UNIQUE.																																																																												
		<i>Magasin de la Marine.</i>																																																																												
Uniq.	»	Traitement du garde-magasin et des ouvriers, frais de loyer et achat de matériel . . . . .																																																																												
		<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.</b>																																																																												

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<b>PILOTAGE.</b>				
<i>Personnel des stations.</i>				
1	Anvers . . .	1 Inspecteur à . . . . . fr.	3,500 3,500	
	—	1 Commissaire permanent de l'Escaut . . . . .	2,500 2,500	
	—	1 Chef des pilotes à terre . . . . .	2,400 2,400	
	—	1 Pilote de 1 <sup>re</sup> classe, sous-chef. . . . .	1,200 1,200	
	—	1 Greffier-receveur . . . . .	2,400 2,400	
	—	1 Commis . . . . .	1,500 1,500	
	—	1 Concierge. . . . .	840 840	
	—	1 Patron-pilote de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	960 960	
	—	2 Matelots . . . . .	840 1,680	
	—	1 Mousse . . . . .	300 300	
	—	1 Chef-canotier . . . . .	1,020 1,020	
	—	4 Rameurs . . . . .	840 3,360	
	—	9 Pilotes de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	960 8,640	
	—	10 — 2 <sup>e</sup> — . . . . .	840 8,400	
	—	16 — 3 <sup>e</sup> — { 9 . . . . . 720 6,480 7 . . . . . 600 4,200		
	—	6 Élèves pilotes . . . . .	540 3,240	
	Uniq. 2	Terneuzen. 4 Pilotes . . . . .	720 2,880	} 3,480 "
		— 1 Agent . . . . .	600 600	
3	Flessingue. 1 Chef des pilotes à terre . . . . .	2,400 2,400	} 62,220 "	
	— 1 Commis . . . . .	1,500 1,500		
	— 1 Patron-pilote de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	1,200 1,200		
	— 6 — 2 <sup>e</sup> — . . . . .	960 5,760		
	— 20 Pilotes de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	720 14,400		
	— 22 — 2 <sup>e</sup> — . . . . .	600 13,200		
	— 2 Chefs-canotiers . . . . .	960 1,920		
	— 14 Élèves pilotes . . . . .	480 6,720		
4	— 14 Matelots . . . . .	480 6,720	} 8,520 "	
	— 10 Canotiers . . . . .	840 8,400		
	Station de la Manche. 2 Patrons-pilotes, pour 6 mois . . . . .	1,200 2,400		
	— 6 Pilotes de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	840 5,040		
	— 3 Pilotes de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	720 5,760		
	— 4 Élèves pilotes . . . . .	480 1,920		
— 4 Matelots . . . . .	480 1,920			
			A REPORTER. . . . . fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
52,620	"	52,620	"	"	"		
3,480	"	3,480	"	"	"		
62,220	"	62,220	"	"	"		
3,520	"	3,520	"	"	"		
126,840	"	126,840	"	"	"		



CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
126,840	"	126,840	"	"	"		
20,430	"	20,430	"	"	"		
4,100	"	4,100	"	"	"		
151,370	"	151,370	131,540	19,830	"		
140,980	"	140,980	78,500	62,480	"		
292,350	"	292,350	210,040	82,310	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. . . . . fr.
	7	Entretien de treize bateaux-pilotes et chaloupes. . . . .	30,000
	8	Entretien de quatorze bouées . . . . .	1,500
	9	Orins et pierres bleues pour bouées . . . . .	1,500
	10	Entretien de deux maisons de pilotage et d'un poste de signal . . . . .	1,500
	11	Feu et lumière dans les bureaux, corps-de-garde et bateaux. . . . .	1,500
	12	Fournitures de bureau . . . . .	1,200
"	13	Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, élèves, etc. . . . .	3,000
	14	Loyer d'un magasin à Anvers . . . . .	250
	15	Loyer d'une maison à Flessingue . . . . .	1,300
	16	Nourriture des pilotes en service extraordinaire dans l'Escaut . . . . .	1,000
	17	Éclairage et entretien des fanaux sur la côte de Flandre . . . . .	2,900
	18	Dépenses imprévues . . . . .	4,000
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . .	49,650 fr.
		<b>CHAPITRE V.</b>	
		ARTICLE UNIQUE.	
		SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR DE L'ESCAUT. — <i>Le prince Philippe, la princesse Charlotte, la ville d'Anvers.</i>	
Uniq.	Uniq.	Solde du personnel, frais d'entretien des bateaux et embarcations, achat de combustibles. . . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . .	fr.
		<b>CHAPITRE VI.</b>	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>British Queen.</i>	
Uniq.	Uniq.	Entretien du navire dans les bassins, solde des mécaniciens, chauffeurs, domestiques, etc. . . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . .	fr.
		<b>CHAPITRE VII.</b>	
		ARTICLE UNIQUE.	
		<i>Police maritime.</i>	
Uniq.	Uniq.	Traitements des commissaires maritimes, loyers de bureaux, fournitures, impressions. . . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . .	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
292,350	"	292,350	210,040	82,310	"		
49,650	"	49,650	36,400	a) 13,250	"		a) Au 1 <sup>er</sup> janvier 1843, le pilotage possédait 8 bateaux; il en aura 13 au 1 <sup>er</sup> janvier 1844. L'administration n'avait qu'une embarcation à Flessingue; elle en a maintenant 3 qui nécessitent un entretien coûteux. Elle doit en outre payer le loyer d'une maison à Flessingue.
342,000	"	342,000	246,440	95,560	"		
48,758	"	b) 48,758	48,758	"	"		b) La recette du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre a été, en 1842, de fr. 27,471 10 c. Celle du bateau de Tamise a été, depuis le 1 <sup>er</sup> juin, jour de l'ouverture du service, jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 1843, de fr. 12,800 79 c. On évalue la recette probable de ces deux services à 56,000 francs, en 1844.
48,758	"	48,758	48,758	"	"		
"	15,000	15,000	30,000	"	15,000		
"	15,000	15,000	30,000	"	15,000		
30,000	"	c) 30,000	30,000	"	"		c) Les droits de la police maritime figurent au Budget des recettes pour 30,000 francs.
30,000	"	30,000	30,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
ARTICLE UNIQUE.		
<i>Secours maritimes (Sauvetage).</i>		
Uniq.	Uniq.	Entretien des embarcations, hangars, achat de matériel et solde du personnel. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.
<b>CHAPITRE IX.</b>		
ARTICLE UNIQUE.		
Uniq.	Uniq.	Secours aux marins blessés, frais d'hôpital, et secours aux veuves d'officiers, qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.
<b>CHAPITRE X.</b>		
ARTICLE UNIQUE.		
Uniq.	Uniq.	Construction de deux bateaux-pilotes pour la station d'Ostende . . . . . 42,000 »
»	»	Construction de quatre bateaux pilotes pour la station des bouches de l'Escaut ( <i>dépense qui ne figure plus au Budget de 1844</i> ). . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
16,500	»	16,500	16,500	»	»		
16,500	»	16,500	16,500	»	»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»		
»	42,000	42,000	»	a) 42,000	»		
»	»	»	135,000	»	135,000		
»	42,000	42,000	135,000	42,000	135,000		

a) Les bateaux actuels de la station d'Ostende ont été construits en 1818; il est urgent qu'ils soient remplacés, dans le courant de 1844, par 2 bateaux neufs, à bord desquels on utilisera le lest, les ancres, etc., des anciens bateaux. Ces derniers seront vendus par l'administration des Domaines.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Articles.	
<h2>Récapitulation.</h2>		
I.	1	Administration centrale ( <i>Personnel</i> ) . . . . .
"	2	— ( <i>Matériel</i> ). . . . .
II.	1	Bâtiments de guerre ( <i>Personnel</i> ) . . . . .
"	2	— ( <i>Matériel</i> ). . . . .
III.	Uniq.	Magasin de la marine. . . . .
IV.	Uniq.	Pilotage. . . . .
V.	Uniq.	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut. . . . .
VI.	Uniq.	<i>British Queen</i> . . . . .
VII.	Uniq.	Police maritime. . . . .
VIII.	Uniq.	Secours maritimes ( <i>Sauvetage</i> ). . . . .
IX.	Uniq.	Secours aux marins blessés, frais d'hôpital, et secours aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse . . . . .
X.	Uniq.	Construction de deux bateaux-pilotes pour la station d'Ostende. . . . .
		TOTAUX. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
6,050 »	»	6,050 »	6,050 »	»	»	
5,500 »	»	5,500 »	5,500 »	»	»	
297,471 »	»	297,471 »	297,471 60	»	»	60
249,796 »	»	249,796 »	249,796 45	»	»	45
11,200 »	»	11,200 »	11,200 »	»	»	
542,000 »	»	542,000 »	246,440 »	95,560 »	»	
48,758 »	»	48,758 »	48,758 »	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	50,000 »	»	15,000 »	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
16,500 »	»	16,500 »	16,500 »	»	»	
4,000 »	»	4,000 »	4,000 »	»	»	
»	42,000 »	42,000 »	155,000 »	42,000 »	155,000 »	
1,009,275 »	57,000 »	1,066,275 »	1,078,716 05	157,560 »	150,001 05	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr.				12,441 05		

84